

**MODIFICATIONS DU RTI VALIDÉES AU COMITÉ DIRECTEUR DU 10 MAI 2025
APPLICABLES AU 01.01.2026 A L'INTERNATIONAL
APPLICABLES EN FRANCE DES LE DEBUT DE LA SAISON SPORTIVE 2025-2026**

ART. 4 • CARACTÉRISTIQUES DU CADRE

La partie se déroule sur un emplacement rectangulaire appelé cadre, dont les dimensions **règlementaires** sont les suivantes :

- longueur totale :
 - Seniors, Under 18, Féminines : 27,50 m
 - Under 14 : 26,50 m
 - (tolérance de 5 cm en + ou en -)
- largeur maximum : 4 m
- largeur minimum : 2,50 m

La ligne extrême devra être matérialisée par une bordure d'arrêt d'une hauteur minimum de 20 cm.

Sauf dérogation expressément accordée par la F.I.B., dans les compétitions internationales officielles, la largeur minimum de 3 m devra être respectée. La nature du sol peut être variée mais doit permettre l'application du R.T.I. (traçage des lignes, des marques des objets et des raies de tir).

Toutefois, dans le cas où exceptionnellement le cadre Seniors n'aurait pas la longueur réglementaire, la ligne de lancer sera toujours à 7.50m de la ligne extrême (longueur de la zone d'élan).

Les distances réglementaires définies pour les différentes catégories entre la 1^{ère} et la 2^{ème} ligne, entre la 2^{ème} et la 3^{ème} ligne et entre la 3^{ème} et la 4^{ème} ligne seront toujours respectées.

S'il y a lieu de retracer les lignes, c'est la longueur du rectangle central (12.50m) qui sera diminuée du côté où les 7.50m ne sont pas respectés, voire des deux côtés si nécessaire.

Le tracé de toute nouvelle ligne doit être effectué avant le début de la partie.

Ces dispositions particulières ne sont toutefois pas applicables :

- Pour les compétitions inscrites au calendrier international
- A un cadre dont la longueur totale serait inférieure à 26.50m.

CHAPITRE II • LA PARTIE

ART. 6 • DÉROULEMENT DU JEU

On joue :

- en simple (1 contre 1) avec 4 boules par joueur ;
- en double (2 contre 2) avec 2 ou 3 boules par joueur ;
- en triple (3 contre 3) avec 2 boules par joueur ;
- en quadrette (4 contre 4) avec 2 boules par joueur.

Au début du jeu, l'équipe qui a gagné le « but », le lance et joue sa première boule. Par la suite, l'équipe qui ne tient pas le point, doit jouer jusqu'à ce qu'elle le reprenne ou le détruise. S'il ne reste plus de boule dans le cadre après le tir ou le point d'un joueur, l'équipe adverse doit jouer. Lorsqu'une équipe n'a plus de boule, son adversaire joue et essaie de placer d'autres points soit en pointant, soit en tirant, s'il y a lieu, les boules qui le gênent. Il peut aussi tirer le but.

Si le but se perd (coup régulier ou accepté) lorsqu'il reste des boules dans les deux camps, on rejoue dans le même sens de jeu. Le nouveau lancement du but appartient à l'équipe qui l'avait précédemment lancé. Dans tous les autres cas, le jeu reprend dans l'autre sens.

Le lancement du but est effectué par l'équipe qui a marqué. Si aucune équipe ne marque, le lancement du but est effectué par l'équipe qui l'avait lancé précédemment.

Chaque fois que, suite à une sanction arbitrale, il n'y a plus aucune boule dans le cadre c'est l'équipe adverse de celle qui a été sanctionnée qui doit jouer.

ART. 7 • COMPTE DES POINTS

Toutes les boules étant jouées, une équipe compte (ou marque) autant de points qu'elle a de boules plus proches du but que la meilleure de l'adversaire.

Une équipe peut accepter les points donnés par l'adversaire sans que les boules soient toutes jouées.

Si le but se perd (coup régulier ou accepté) ou s'il n'y a plus de boules sur le jeu et qu'il ne reste des boules qu'à une seule équipe, celle-ci marque autant de points qu'il lui reste de boules non-jouées.

S'il ne reste des boules qu'à une seule équipe et que toutes les boules sur le jeu lui appartiennent elle marquera le nombre de points qui correspond à la somme du nombre de boules qu'il lui reste et du nombre de boules qu'elle a sur le jeu.

CHAPITRE III • DROITS ET DEVOIRS DES JOUEURS

1) ÉQUIPES, INSTRUMENTS, TRACÉS, DÉPLACEMENT, MESURES

ART. 10 • FORMATION DES ÉQUIPES

Composition des équipes

La composition d'une équipe doit rester la même pendant toute la durée de la compétition. Si l'organisateur prévoit une compétition qui autorise le changement, ce doit être mentionné dans le règlement spécifique à cette compétition.

ART. 11 • INSTRUMENTS DU JEU

Les joueurs doivent se présenter dans le cadre, munis de boules, but et baguette réglementaires. Le but et la baguette utilisés durant toute la partie seront ceux de l'équipe qui a gagné le tirage au sort.

ART. 15 • QUI DOIT MESURER ET COMMENT

L'équipe qui croit avoir pris le point doit mesurer **une seule fois**. L'adversaire a le droit de vérifier **une seule fois**. En cas de contestation, l'arbitre décide.

Les joueurs doivent s'éloigner d'au moins 2 m de l'arbitre qui effectue une mesure.

Pour mesurer, on peut enlever momentanément une ou plusieurs boules **en effectuant un contre-marquage avec la baguette**.

ART. 21 • BOULES A ÉGALE DISTANCE DU BUT

S'il n'est pas possible de déterminer l'équipe qui tient, parce que deux boules sont à égale distance du but (équidistance) l'équipe qui a créé l'équidistance joue de nouveau.

Si l'équidistance persiste (même si elle est différente), l'autre équipe joue et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'équidistance n'existe plus.

Si, à la fin du jet de but, l'équidistance demeure, le jet de but est nul, aucune équipe ne marque et on rejoue dans l'autre sens.

ART. 22 • BOULE D'UN AUTRE JOUEUR JOUÉE PAR ERREUR

A la première erreur **au point ou au tir** l'adversaire en effectue le remplacement en respectant la distance par rapport au but. En cas de récidive, l'adversaire appliquera la règle de l'avantage.

Jouer la boule d'un partenaire n'est pas considéré comme une erreur, par conséquent il ne doit y avoir, dans ce cas, aucun changement de boule.

ART. 23 • CHANGEMENT DE BOULE

Est interdit le remplacement dans le cadre d'une boule jouée par une boule disponible. Les deux boules seront annulées.

Est interdit également à l'équipe, le changement de boule en cours de partie, sauf en cas de boule brisée ou jugée inutilisable par l'arbitre.

"Le joueur fautif s'expose à une disqualification et exclusion de la compétition"

ART. 54 • TIR DE PRECISION

A • Seniors et Under 18

1) TERRAIN DE JEU

Le terrain de jeu utilisé est celui prévu à l'article 4 et figures 2, 3.

2) CIBLES

Elles sont placées comme indiqué sur la figure 21 et numérotées de 1 à 11.

3) MATÉRIEL UTILISÉ

1. Boules utilisées par le tireur : 4.
2. Boules cibles (cibles n° 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10), elles ont un diamètre de 100 mm et une masse de 800 ± 10 g. Elles sont de couleur blanche et en matière synthétique.
3. But cible (cibles n° 2, 4 et 11), il a un diamètre de 36 mm et une masse de 25 ± 2 g. Il est de couleur blanche.
4. Boules obstacles (cibles n° 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10), elles ont un diamètre de 95 mm et une masse de 660 ± 10 g. Elles sont de couleur rouge/amarante et en matière synthétique.
5. But obstacle (cible n° 7), il a un diamètre de 36 mm et une masse de 25 ± 2 g. Il est de couleur rouge.
6. **Une rondelle métallique en acier, diamètre extérieur 27 mm avec un trou central de diamètre 13 mm, épaisseur 2.2 mm (tolérance - 0.2 mm, + 0.3 mm) pour positionner le but de la cible 11.**
7. Tapis (voir schéma), il est en matière synthétique.
8. **Les sous-tapis ne peuvent pas être utilisés en tir de précision**

Dans une même compétition, les tapis utilisés devront être identiques en couleur et en largeur.

Sa couleur doit permettre une bonne visibilité des objets obstacles et cibles. Il doit répondre aux normes techniques suivantes :

- Longueur : $6 \text{ m} \pm 0,05 \text{ m}$.
 - Largeur : **De 0.65 m à 0.75 m jusqu'à la fin du mandat 2028 puis $0,65 \text{ m} \pm 0,05 \text{ m}$**
- Épaisseur : $6 \text{ mm} \pm 0,5 \text{ mm}$.
- Masse minimum : $4,5 \text{ kg/m}^2$

- Trous pour l'emplacement des boules et but : Ø 20 mm.

On veillera, pour chaque emplacement à dégager dans le tapis une zone permettant la validité du tir : largeur 40 cm - bords parallèles - respect des 50 cm prévus à l'article 43.

Prévoir un porte-objet où seront placés les objets (boules et but) momentanément non utilisés.

Tolérance : le diamètre des objets peut varier d'un millimètre en plus ou en moins.

4) VALIDITÉ DU TIR - SCORE

Le tir est valable lorsque, l'objet « cible » (but blanc ou boule blanche), touché régulièrement (art. 43 et 46) quitte définitivement l'emplacement qu'il occupait. Le point de chute doit être entièrement à l'intérieur de la zone découpée du tapis.

Le tir est valable si la boule de tir touche en premier l'objet « cible ».

Le tir n'est pas valable si l'objet est déplacé par ébranlement du tapis.

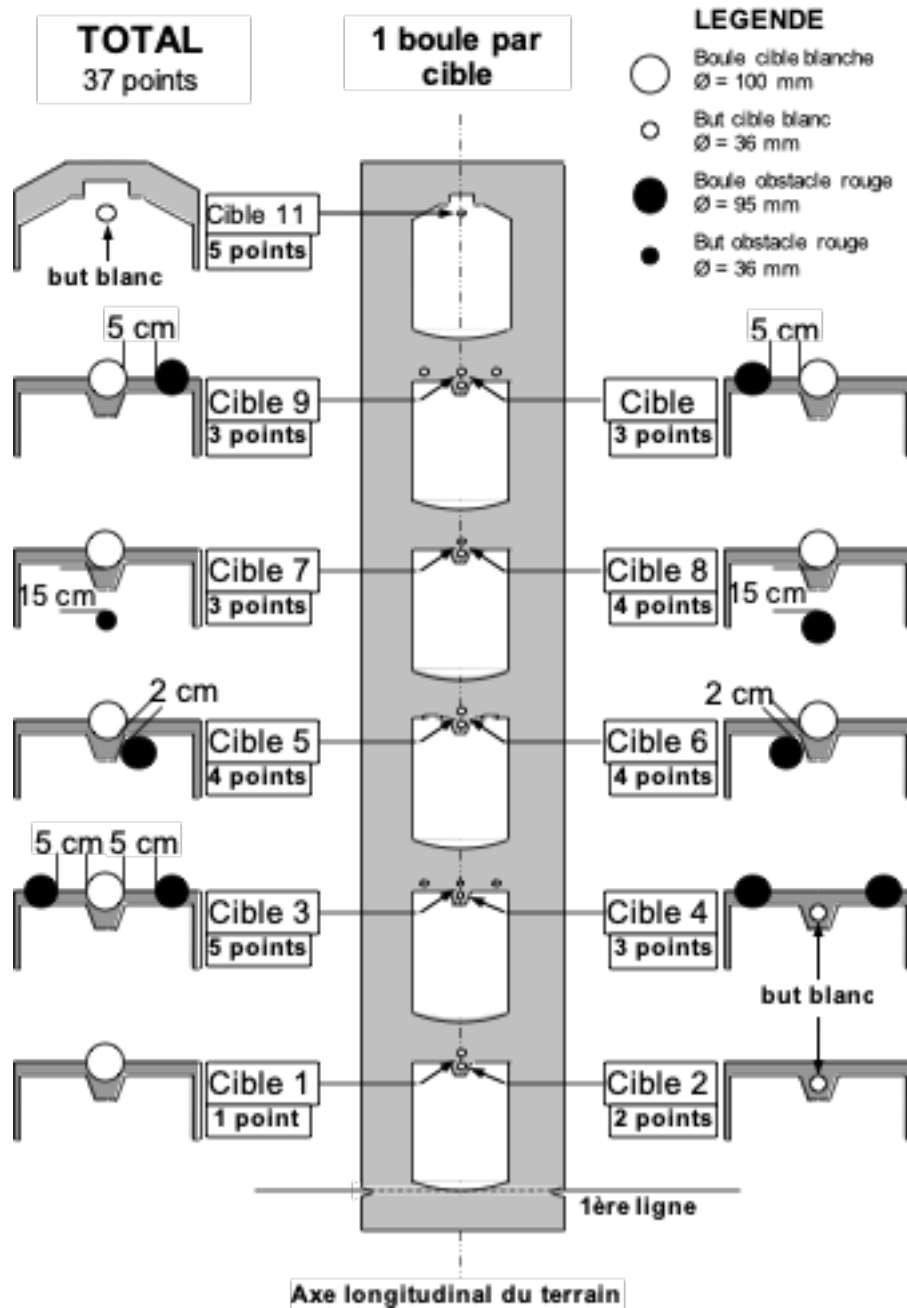
De plus, l'objet « obstacle » (but rouge ou boule rouge) ne devra pas être touché ni par la boule cible, ni par la boule de tir, et ne devra pas être déplacé par projection de sable (cibles 7 et 8).

L'objet « obstacle » ne doit pas sortir définitivement de son emplacement (cibles 3, 4, 5, 6, 9, 10).

Les effets provoqués par les bords de la découpe du tapis après le tir, ne doivent pas être pris en compte.

A chaque cible touchée régulièrement correspond le nombre de points figurant sur le schéma.

Figure 21 : Tir de précision Seniors et Under 18



ART. 55 • TIR PROGRESSIF

B • Seniors

1) TERRAIN DE JEU

Le terrain de jeu utilisé est celui prévu à l'article 4 et figures 2 et 3.

2) CIBLES

Elles sont placées comme indiqué sur la figure 24. Les emplacements des 6 cibles sont distantes l'un de l'autre de 80 cm, le premier étant à 55 cm de la 1re ligne.

3) MATÉRIEL UTILISÉ

1. Boules utilisées par le tireur : 3 minimum par joueur.
2. Boules cibles : elles ont un diamètre de 100 ± 1 mm et une masse de 800 ± 10 g. Il en faut deux par tapis, de couleur blanche et en matière synthétique.
3. Porte-boules (fig. 23) : ils doivent posséder un socle présentant toute garantie de stabilité sur le sol et être réglables en hauteur, en continu ou par intervalle de 5 cm maximum, de 60 à 100 cm. Ils seront placés de façon à ce que la projection verticale de la boule se situe au-delà de la 2e ligne.
4. Tapis : 4 tapis sont nécessaires pour une confrontation entre deux joueurs. Ils sont en matière synthétique et doivent répondre aux normes techniques suivantes :
 - Longueur : $5,20 \text{ m} \pm 0,05 \text{ m}$;
 - Largeur : **De 0.65 m à 0.75 m jusqu'à la fin du mandat 2028 puis $0,65 \text{ m} \pm 0,05 \text{ mm}$**
 - Épaisseur : $6 \text{ mm} \pm 0,5 \text{ mm}$;
 - Masse minimum : $4,5 \text{ kg/m}^2$;
 - Trous pour l'emplacement des boules et but : $\varnothing 20 \text{ mm}$.

On veillera pour chaque emplacement, à dégager dans le tapis une zone permettant la validité du tir : largeur 40 cm - bords parallèles - respect des 50 cm prévus à l'article 43.

Ils sont placés comme indiqué sur la figure 24.

Dans une même compétition, les tapis utilisés devront être identiques en couleur et en largeur.